



## Organisation séparation PACS/maison/enfants

Par **SamPirate**, le 17/09/2019 à 15:15

Bonjour,

Un de plus...ma femme a décidé de me quitter et j'aurais besoin d'un peu d'aide sur l'organisation des choses, du coup j'ai pas mal de questions. Nous avons une maison acheter en commun, sommes pacsés en séparation de biens et avons 2 enfants de 5 ans et 2 ans.

- Nous souhaitons mettre en place une garde alternée. Est ce qu'il faut stabiliser les enfants en fonctionnant à la semaine coute que coute ou 2 jours chez l'un, 2 jours chez l'autres etc.. est envisageable ? L'un comme l'autre avons des contraintes professionnelles, sportives, etc...à la semaine et la flexibilité serait positive pour l'un comme pour l'autre, mais je ne veux pas le faire au détriment du bonheur des enfants.

- Au niveau des aides, PAJE, allocations familiales, CMG, est ce que le fait de ne plus déclarer nos ressources ensemble va modifier les montants ? Est-ce que l'on peut séparer ces aides en 2 ?

- Est-ce que j'aurais une pension à verser ?

Merci pour votre aide.

Par **morobar**, le **17/09/2019** à **15:26**

Bonjour,

[quote]

la flexibilité serait positive pour l'un comme pour l'autre, mais je ne veux pas le faire au détriment du bonheur des enfants.

[/quote]

Pas une question juridique, mais de la pédo-psychiatrie.

Vous avez intérêt à consulter un avocat qui se chargera d'établir une convention de rupture.

Sans accord direction le TGI en vue de saisir le JAF.